



**PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 3 juin 2020

Le préfet condamne les menaces de mort formulées à l'encontre d'un agent de la DAAF

Un agent de la Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, nommé mis en cause par voie de presse le 1^{er} juin 2020 dans l'exercice de ses missions de service public pour la protection des consommateurs et de l'environnement, a fait l'objet hier de menaces de mort à travers des tags inscrits sur la chaussée, devant le site de la DAAF à Saint Pierre.

Le préfet condamne fermement ces menaces de mort : cet acte est inacceptable à l'encontre d'un agent de l'Etat, dont les missions d'intérêt général ont pour seule vocation la sécurité sanitaire de la population réunionnaise.

La DAAF a déposé plainte suite à ces menaces de mort et le préfet de La Réunion s'associe à cette démarche.

Contact presse

Service régional de la communication interministérielle

Téléphone : 0262 40 77 77

Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr

Internet : www.reunion.gouv.fr Twitter : @Prefet974 – Facebook : @Prefet974